

Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de SAVERNE

**COMMUNE**  
**DE**  
**OBERMODERN-ZUTZENDORF**

Nombre de membres  
du conseil municipal  
élus : 19

**Procès-verbal**

**des délibérations du Conseil Municipal**

conseiller(s) présent(s) : 15

conseiller(s) absent(s) excusé(s) 3 dont 3 procurations

conseiller(s) absent (s) non excusé(s) : 1

**Séance ordinaire du 5 avril 2024 - Ouverture à 20h00**

**Dans la salle du conseil municipal**

**Convocation envoyée le 28 mars 2024**

Secrétaire de séance : DURRMEYER-ROESS Céline

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

BALTZER Jean Jacques - 1er Adjoint, FILLIAU Elfriede- 2<sup>ème</sup> Adjointe,

WICK Michel, BURCKEL Damien, BALD Christian, KRIEGER Vincent, SCHMITT CRIQUI Danièle,  
BALZER Sylvie, LEMOINE SCHLECHT Georges, SUTTER Joelle, KAUFFMANN Aurélie,  
FINCK Christian, DURRMEYER-ROESS Céline, BUB Henri

Absent non excusé : FINCK Michèle

Absents excusés sans procuration : néant

Absents excusés avec procuration : SCHINI Thierry à WICK Michel, BURCKEL Anaïs à KAUFFMANN Aurélie, MARIKAZ Stéphanie à SCHMITT-CRIQUI Danièle

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Il est proposé au conseil municipal de désigner Madame Céline DURRMEYER-ROESS pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne Madame Céline DURRMEYER-ROESS comme secrétaire de séance.

**2. Adoption du compte-rendu de la séance du 22 mars 2024**

Le maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 22 mars 2024.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal à la majorité absolue (17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION).

### **3. Adoption des comptes de gestion 2023 du comptable du trésor public**

Le maire rappelle aux élus la réunion de la commission des finances élargie du 18 mars 2024 au cours de laquelle les comptes ont été présentés et commentés par article en dépenses et en recettes.

<b><u>Gestion générale :</u></b>	Excédent de fonctionnement	1 454 598,68 €
	Déficit d'investissement	284 709,45 €
	Excédent d'exécution	1 169 889,23 €
<b><u>Lotissement les Jardins :</u></b>	Excédent de fonctionnement	33 466,34 €
	Excédent d'investissement	118 033,55 €
	Excédent d'exécution	151 499,89 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, (18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION), les comptes de gestion 2023 de la gestion générale et du budget annexe lotissement « Les Jardins ».

### **4. Vote des comptes administratif 2023 : en gestion générale et du budget annexe du lotissement « Les Jardins »**

Les comptes coïncident en tous points avec les comptes de gestion établis par le comptable du trésor.

Le maire quitte la salle, la présidence est donnée au doyen de l'assemblée.

Sous la présidence de M. Jean Jacques BALTZER, le conseil municipal approuve à la majorité absolue des membres présents et représentés (16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION) les comptes administratifs 2023 de la gestion générale et du budget annexe lotissement « Les jardins ».

Le maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence, il remercie l'ensemble des conseillers et conseillères pour la confiance accordée dans la gestion des comptes de la commune.

### **5. Vote des taux d'imposition des taxes locales 2024**

Par délibération du 3 avril 2023 au point 5, le Conseil Municipal avait fixé les taux des taxes directes locales à :

Taxe d'habitation (TH résidence secondaire) : 12,28 %

Taxe foncière bâtie (TFB) : 28,92 %

Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 65,41 %

Vu la réunion de la commission des Finances élargie à tous les membres du conseil municipal en date du 18 mars écoulé,

Il est décidé à l'unanimité des membres présents et représentés (18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION) d'augmenter les taux d'imposition pour 2024 de 3 % :

A savoir :

Taxe d'habitation (TH) : 12,65 %<sup>1</sup>

Taxe Foncière Bâtie (TFB) :29,79 %

Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 67,37 %

## **6. Affectation du résultat d'exploitation 2023 en gestion générale**

Le conseil municipal,

Vu l'obligation pour les collectivités locales conformément à l'instruction comptable M57 de reprendre les résultats d'un exercice au budget de l'exercice suivant,

Vu l'excédent de fonctionnement de 1 454 598,68 € et le déficit d'investissement de 284 709,45 € au compte administratif 2023.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION) décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

*284 709,45 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »*

**Affectation obligatoire à l'apurement du déficit d'investissement.**

**1 169 889,23 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.**

## **7. Vote des budgets 2024 en gestion générale et du budget annexe du lotissement « Les Jardins »**

Le maire soumet aux conseillers le projet du budget primitif 2024 par chapitre.

Ce dernier a fait l'objet d'un détaillé par article lors de la réunion de la commission des finances du 18 mars 2024.

Après délibération, le conseil municipal vote à la majorité absolue des membres présents et représentés (17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION), les budgets primitifs soumis par chapitre.

**La gestion générale s'équilibre en dépenses et en recettes à :**

2 242 513,23 € pour la section de fonctionnement

969 709,45 € pour la section d'investissement.

**Le lotissement « Les Jardins » s'équilibre en dépenses et en recettes à :**

65 892,79 € pour la section de fonctionnement

183 466,34 € pour la section d'investissement

## **8. M57 – Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections en gestion générale et au budget annexe lotissement « Les jardins ».

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu les délibérations du 20/06/2022 et 23/09/2022 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil municipal, après délibérations et à l'unanimité des membres présents et représentés (18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention),

Autorise le Maire :

- Pour l'exercice 2024, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;
- De signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Sarre-Union pour mise en œuvre.

#### **9. Tarifs horaires pour travaux en régie**

Vu la commission de Finances « élargie » en date du 18 mars écoulé qui propose d'augmenter les tarifs horaires pour travaux en régie

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION). Tarifs horaires pour travaux en régie

Vu la commission de Finances « élargie » en date du 18 mars écoulé qui propose d'augmenter les tarifs horaires pour travaux en régie

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION) de modifier les tarifs des travaux en régie comme suit :

De 36 €/heure à 40€/heure le tarif horaire d'un ouvrier communal

De 72 €/heure à 80€/heure le tarif horaire d'un ouvrier communal avec le tracteur

Pour copie conforme

Obermodern-Zutzendorf, le 9 avril 2024

Le Maire – Helmut STEGNER



# PRESENTATION PAR SECTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Dépenses courantes	1 010 173.23	Excédent brut reporté	1 169 889.23
Dépenses de personnel	340 150.00	Recettes des services	87 140.00
Autres dépenses gestion courante	212 000.00	Impôts et taxes	646 200.00
Dépenses financières	38 500.00	Dotations et participations	282 550.00
Charges spécifiques	500.00	Autres recettes de gestion courante	52 000.00
Autres dépenses	---	Recettes exceptionnelles	500.00
Dotations-provisions	560.00	Autres recettes - provisions	560.00
Charges (écriture d'ordre entre sections	2 000.00	Autres recettes réelles	3 674.00
Virement à la section investissement	638 630.00	Produits (écriture d'ordre entre sections)	---
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>	<b>2 242 513.23</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>	<b>2 242 513.23</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Solde d'investissement reporté	284 709.45	Virement de la section fonctionnement	638 630.00
Remboursement d'emprunts	139 000.00	FCTVA	16 000.00
(*) Travaux de bâtiments	175 000.00	Mise en réserves	284 709.45
(*) Travaux de voirie	45 000.00	Cessions d'immobilisations	11 370.00
Autres travaux	137 000.00	Taxe aménagement	10 000.00
Autres dépenses	189 000.00	Subventions	7 000.00
Charges (écriture d'ordre entre sections)	---	Emprunt	---
		Produits (écriture d'ordre entre sections)	2 000
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>	<b>969 709.45</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>	<b>969 709.45</b>

(\*) **Travaux bâtiments** : accessibilité, mur d'enceinte et cour de l'église à Obermodern, mise en conformité de la salle sous l'école de Zutzendorf, mise en place d'éclairage LED dans des bâtiments publics, huisseries et armoire de rangement à l'école maternelle, récupérateurs d'eau de pluie... (\*) **Travaux voirie** : Aménagement zone 30, éclairage chemin piéton, enfouissement réseaux...